



DEL N°2022-25 (19.07.2022 – 03/04)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 19 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le onze juillet deux mille vingt-deux s'est réuni Salle de Conseil sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Nombre de Conseillers :
En exercice :15
Présents :13
Votants :14

Date de convocation : 11/07/2022

Présents : CHENEVAL Laurette, BUCHACA Joël, SOLLIER Marie, DEMOULIN Jean-Philippe, PAUTLER Claude, BIDAUT Céline, BOTTOLIER Christian, VERNANCHET Corinne, FILET François, GERMAIN Grégory, LUCE Fabien, MEURIER-TUPIN Christophe, PERROUX Maxime.

Absents représentés : DE MARCO-PENLOU Marine a donné procuration à SOLLIER Marie

Absent : JOLY Philippe

PERROUX Maxime a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2022-25 : Convention de mise à disposition de personnel avec la MJCI

Madame Le Maire fait part au conseil municipal que la commune est amenée à faire appel à un animateur de la MJCI pour compléter l'encadrement de la pause méridienne.

Il convient de fixer, par voie de convention, les conditions de cette mise à disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN CI-DESSUS et ont signé au registre tous les membres présents. Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 et de la loi du 22 juillet 1982.

TELETRANSMIS le
AFFICHÉ le

à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
CHENEVAL Laurette

Le secrétaire de séance,
PERROUX Maxime

